



vices cachees ou pas?maison vidange

Par **juanitovegas**, le **20/03/2011** à **08:59**

Bonjour,
j'ai fais l'achat d'une ancienne maison voila 1 an et demi.
hier j'ai voulu recherché mes canalisations de vidange car celle ci passent sous ma terrasse
que je veux refaire .
je me suis aperçu que les tuyaux sont en ciment (très vieux et plus aux normes)et qu'il sont
cassés donc mes eaux usées ne partent plus dans mon regard.
celle ci s'écoulent sous ma terasse.
y a t'il un recours en sachant que l'ancienne propriétaire avait fait faire ces travaux?
es ce qu'il est trop tard pour me retourner contre elle??
cordialement

Par **Domil**, le **20/03/2011** à **14:25**

[citation]Je me suis aperçu que les tuyaux sont en ciment (très vieux et plus aux
normes)[/citation] Vous ne pouvez pas attendre qu'une vieille maison soit aux normes de
construction, c'est normal

Si vous voulez avoir un recours, il faut faire expertiser le problème (donc sans faire de travaux)